

**CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE LA BRIGUE**

**Séance du Samedi 1<sup>er</sup> octobre 2016, 10h**

**Procès-verbal**

**PRESENTS : (12)**

Daniel ALBERTI, Dominique JOSSEAUX, Pierre Joseph GAGLIO, Santino PASTORELLI, Robert ALBERTI, Cécile BOSIO, Pierre-Auguste MORANDO, Jean-Marie SCHIAVOLINI, Jean-Jacques DELLEPIANE, Agnès FRANCA, Bernard GASTAUD, Alain LANTERI-MINET

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (3)**

Christian TURCO (pouvoir à Daniel ALBERTI), Marie-Michèle CARLETTO (pouvoir à Dominique JOSSEAUX), Philippe ROCHETTE (pouvoir à Robert ALBERTI)

**ABSENT : /**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Cécile BOSIO**

**Début de séance : 10h00**

Daniel ALBERTI, maire de La Brigue, ouvre la séance.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents, indique que le quorum est atteint et demande au Conseil Municipal de signer le procès-verbal de la séance précédente.

Il donne lecture de l'ordre du jour.

Il fait procéder à la désignation du secrétaire de séance. Madame Cécile BOSIO, seule candidate, est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'examiner une question en fin de séance relative à une demande de subvention concernant le bûcheronnage des parcelles 41 et 52. Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cet examen.

Le Maire communique au conseil municipal les décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décision DE16\_18 du 4 juillet 2016  
Location appartement espace médical – modification du titulaire du bail

**1. Marché de travaux Entretien – groupement de commande**

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Le Département des Alpes-Maritimes, par l'intermédiaire de la Subdivision Départementale d'Aménagement Menton Roya Bevera (SDA), propose aux communes intéressées de participer à un marché de travaux – Entretien en groupement de commande.

Ce marché d'environ 250 prix permet aux travers des familles de prix qui le composent d'effectuer un grand nombre de prestations différentes sur l'intégralité du territoire géographique de la SDA Menton Roya Bévéra.

Les principales familles de prix sont les suivantes :

- Travaux préparatoires : signalisation de chantier, constats d'huissier, abattage d'arbres, démolitions, terrassements ...
- Travaux de « blanc » : maçonneries, parapets, bétons, coffrages, bordures, trottoirs, rejointement, mur de soutènement, de contre-rive...
- Travaux de « noir » : enrobés, enduits, fraisage, purge de chaussée, béton bitumineux rouge...
- Travaux de fourreaux, d'assainissement pluviales ou EU : fourreaux, canalisations de 110mm à 1000, regards avaloirs ou grilles, caniveaux...

Ces familles de prix sont les familles « classiques » de tout marché d'entretien. En sus sont rajoutées deux familles de prix qui s'avèrent extrêmement utiles :

- Une famille de prix pour les travaux en régie qui permet de louer camions, engins de BTP, nacelles, tractopelle... Cela permet d'intervenir en urgence pour dégager un axe mais également de louer des nacelles pour l'élagage, la pose / dépose de signalisation ou bien un chargeur pour charger des matériaux ou nettoyer une décharge...

- Une famille de prix pour la fourniture et la livraison en tous points de la SDA des principaux matériaux de voirie et génie civil là aussi pour les travaux en régie (ciment, enrobé, ferrailage...).

Le marché est donc adapté pour exécuter l'ensemble des opérations réalisées au quotidien, de quelques centaines d'euros à plusieurs centaines de milliers d'euros. Pour information le montant moyen des bons de commande est inférieur à 10 k€ et le délai d'exécution inférieur à 3 semaines.

L'idée d'un groupement de commande avec les communes qui le désirent est donc de mettre à disposition de ces communes cet outil. Qu'il s'agisse pour les communes d'exécuter des travaux de dotations cantonales, d'amendes de police, de subvention, sur les sections investissement ou fonctionnement peu importe puisque le marché est un outil non lié à une compétence particulière ni à une ligne budgétaire spécifique.

Le marché d'un an renouvelable 3 fois ne dispose d'aucun montant minimum. Il y a uniquement un maximum de plusieurs millions d'euros permettant de réaliser les travaux annuels mais également d'intégrer et pouvoir répondre à des sollicitations exceptionnelles comme les intempéries de 2014 et les dégagements de voies rendus nécessaires.

Chaque commune qui désire intégrer le groupement de commande est donc ensuite libre d'utiliser régulièrement le marché ou bien de ne jamais l'utiliser sur les 4 prochaines années. Seule l'intégration dans le groupement de commandes d'une nouvelle commune après le lancement du marché est impossible.

La mise à disposition de cet outil au travers du groupement de commandes permettra l'obtention de prix optimaux pour chacun de nous. En outre les contrôleurs de la SDA utilisant au quotidien ce marché et connaissant parfaitement les prix et les prestations qu'ils comportent pourront apporter une aide efficace aux communes qui le désirent pour établir un BC.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la proposition d'adhésion au Marché de Travaux Entretien - Groupement de commande
- AUTORISE le Maire à procéder à l'ensemble des formalités afférentes à cette procédure.

*Alain LANTERI-MINET demande si les tarifs seront les mêmes si une entreprise de Menton est désignée. Daniel ALBERTI répond oui. Il précise que c'est déjà le cas puisque lorsque la SDA intervient, il s'agit d'une entreprise du littoral.*

*Alain LANTERI-MINET demande si la possibilité de travailler avec les entreprises locales existera toujours.*

*Daniel ALBERTI répond oui. La possibilité de consulter existera toujours.*

*Robert ALBERTI indique qu'il n'y a donc aucune contrainte.*

*Daniel ALBERTI rajoute qu'en effet il n'y a aucune contrainte hormis celle d'adhérer avant le début de la consultation, et selon les mêmes conditions que la mutualisation.*

*Bernard GASTAUD pense que cette proposition est intéressante mais qu'il faudrait avoir des projets pour s'en servir.*

*Daniel ALBERTI répond que le groupement de commande dépasse largement le cadre des projets et que le futur marché s'adressera à tout type de travaux.*

*Jean-Jacques DELLEPIANE demande si les prix seront obtenus par appel d'offres.*

*Daniel ALBERTI répond oui, dans le cadre d'un marché lancé par la SDA et selon un bordereau de prix unitaire.*

## **2. SOLIHA – attribution de subventions**

Rapporteur : Jean-Marie SCHIAVOLINI

En vue du paiement des subventions « toiture lauzes » et « ravalements de façades », le rapporteur présente les dossiers de travaux suivants :

### SUBVENTION TOITURE :

- propriété LANZA Robert située 3 rue de la Rive à LA BRIGUE, bien cadastré BK 518

Montant de la subvention 512.40 €

- propriété ALBERTI Annie située 10 avenue Général de Gaulle à LA BRIGUE, bien cadastré BK 246

Montant de la subvention 671.00 €

- propriété ALBERTI Annie située 30 rue Spinelli à LA BRIGUE, bien cadastré BK 240

Montant de la subvention 976.00 €

- propriété MACARI Gisèle située 18 rue Baruchi à LA BRIGUE, bien cadastré BK 738

Montant de la subvention 976.00 €

Le rapporteur demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter le paiement de ces subventions qui sera imputée à l'article 6557 du budget.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Robert ALBERTI ne participant pas au vote en raison de subventions allouées à Annie ALBERTI (sœur)

- VOTE le paiement des subventions suivantes :

SUBVENTION TOITURE :

- propriété LANZA Robert située 3 rue de la Rive à LA BRIGUE, bien cadastré BK 518

Montant de la subvention 512.40 €

- propriété ALBERTI Annie située 10 avenue Général de Gaulle à LA BRIGUE, bien cadastré BK 246

Montant de la subvention 671.00 €

- propriété ALBERTI Annie située 30 rue Spinelli à LA BRIGUE, bien cadastré BK 240

Montant de la subvention 976.00 €

- propriété MACARI Gisèle située 18 rue Baruchi à LA BRIGUE, bien cadastré BK 738

Montant de la subvention 976.00 €

- PRECISE que la dépense sera imputée à l'article 6557 du budget

*Robert ALBERTI précise qu'il ne participe pas au vote en raison de deux subventions allouées à sa sœur.*

### **3. Demande de subvention – Espace Valléen**

Rapporteur : Cécile BOSIO

L'édifice est une chapelle chrétienne décorée de fresques du XVème siècle, bâtie sur les vestiges d'un temple païen en surplomb des 7 sources dont l'intermittence mystérieuse fut longtemps attribuée à la puissance divine...

Surnommée la "Chapelle Sixtine des Alpes du Sud", le sanctuaire abrite 220 mètres carrés de peintures dont une catéchèse relatant en 25 fresques la passion qui nous plonge dans les croyances et les superstitions des temps anciens. Ces chefs-d'œuvre, datés du XVème, siècle, sont respectivement de Giovanni Baleison et Giovanni Canavesio, tous deux peintres originaires du Piémont. Le site est classé aux Monuments Historiques depuis 1951.

Chaque année, plus de 11 000 visiteurs se rendent sur place. Les visites se font à la lumière naturelle, idéalement par belle météo. De fait, elles sont concentrées sur la période estivale, étendue du mois d'avril au mois d'octobre. L'hiver, les conditions de luminosité rendent les visites difficiles.

L'objectif est de rendre le site plus accessible et d'élargir l'offre touristique de notre village et de la vallée de la Roya d'une manière générale. En proposant un système d'éclairage artificiel adapté n'affectant pas les peintures de la chapelle, les conditions des visites seront optimisées et l'offre étendue à des périodes de l'année aujourd'hui non propice au tourisme culturel à La Brigue.

Cette opération s'intègre dans un projet global d'amélioration des conditions d'accueil du site avec la construction d'un local d'accueil et de toilettes publiques accessibles et la réfection du fronton.

Les caractéristiques techniques du projet sont les suivantes :

- Etude réalisée par un bureau d'études spécialisé
- Eclairage par potelets posés au sol et équipés de projecteurs à lumière froide de type LED.

- Est compris le branchement en aérien jusqu'en limite de propriété puis en tranché jusqu'au sanctuaire.

Estimation des travaux :

Etude	5 000 €
Branchement EDF	1 500 €
Câble aérien	12 000 €
Câble en tranchée	7 000 €
Câblage intérieur	4 000 €
Eclairage (4)	24 000 €
<b>Total HT</b>	<b>53 500 €</b>
TVA	9 700 €
<b>Total TTC</b>	<b>64 200 €</b>

Ce projet pourrait bénéficier de financements croisés dans le cadre de l'espace valléen de la Riviera Française à hauteur de 80 % du cout HT.

Le plan de financement pourrait s'établir ainsi :

Financeurs	montant	%
Région	26 750,00 €	50,00%
Etat	16 050,00 €	30,00%
commune	10 700,00 €	20,00%
<b>Total HT</b>	<b>53 500,00 €</b>	100,00%
TVA	10 700,00 €	
montant total commune	21 400,00 €	
<b>Total TTC</b>	<b>64 200,00 €</b>	

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 1 contre et 1 abstention**

- VALIDE le projet
- AUTORISE le maire à solliciter les subventions à hauteur de 80 % du montant HT, selon le tableau de financement ci-dessus.

*Jean-Jacques DELLEPIANE demande si cette opération ne concerne que l'éclairage et s'interroge sur les toilettes publiques.*

*Daniel ALBERTI répond que les toilettes et le local d'accueil font l'objet d'un autre dossier financé par les fonds européens.*

*Jean-Jacques DELLEPIANE et Alain LANTERI-MINET trouvent que le coût est élevé pour des ampoules.*

*Daniel ALBERTI indique que ce projet permettra également de sécuriser les fresques en installant un dispositif de protection.*

*Jean-Jacques DELLEPIANE rappelle que la DRAC ne voulait pas de lumière artificielle dans la chapelle en raison de la chaleur qui aurait pu abîmer les fresques.*

*Daniel ALBERTI répond que la DRAC est d'accord sur la proposition faite si aucune chaleur n'est dégagée des installations. Le projet permettra d'avoir un dispositif qui pourrait même imiter des bougies posées au sol. Il doit rencontrer à cet effet un bureau d'études spécialisé.*

*Alain LANTERI-MINET demande si l'éclairage sera uniquement activé lors des visites.*

*Daniel ALBERTI répond oui. Il aborde également la question du câblage.*

*Agnès FRANCA regrette ce projet, qui la met en colère. Pour elle, les peintures doivent rester dans leur jus d'origine pour conserver leur mystère. Par ailleurs, durant l'hiver, lorsque la neige tombe, elle se transforme vite en glace. Elle indique que les visiteurs s'habituent rapidement à l'absence de*

*luminosité. La bougie permet de voir les personnages bouger par un jeu d'ombres mais qu'il est impératif de laisser le site comme les auteurs l'ont conçu et qu'il est dommage de le dénaturer.*

*Daniel ALBERTI indique que de nos jours les dispositifs permettent d'imiter la lumière de bougies. Le bureau d'études fera des propositions.*

*Bernard GASTAUD indique qu'Agnès FRANCA évoque l'ambiance mais il convient également d'évoquer les fils et les protections. Par ailleurs, pour installer ce dispositif, encore faut-il que la chapelle soit ouverte et il rappelle que depuis 2014 le bureau de tourisme est fermé le dimanche l'hiver et que de fait les visites ne sont pas possibles.*

*Daniel ALBERTI répond qu'il est intéressant d'écouter les interventions de Monsieur GASTAUD car c'est toujours la même chose. Il indique en outre que la décision de fermer le bureau de tourisme durant la période hivernale a été prise en raison du très faible nombre de visiteurs ce jour-là.*

*Bernard GASTAUD trouve qu'il n'est pas inintéressant d'aborder la question des plages horaires.*

*Alain LANTERI-MINET comprend l'inquiétude d'Agnès FRANCA mais il fait confiance à la DRAC, en ajoutant qu'il faudra faire attention aux lumières choisies.*

*Daniel ALBERTI rappelle que le bureau d'études fera des propositions et que le dossier n'est pas encore concrétisé.*

*Agnès FRANCA indique que la lumière du jour est le meilleur moyen pour profiter des fresques.*

*Alain LANTERI-MINET aborde la question de la façade.*

*Daniel ALBERTI répond qu'un devis a été demandé et qu'il s'élève à environ 30 000 €, bien loin des 600 000 € proposés par l'ancienne municipalité. Trois éléments sont à étudier avec la DRAC : la lumière, la façade et le local d'accueil avec WC.*

*Alain LANTERI-MINET indique concernant ces derniers qu'il faudra des toilettes sèches.*

*Daniel ALBERTI répond que ce point sera abordé dans son ensemble avec le local d'accueil, rappelant l'obligation de pouvoir accueillir les personnes à mobilité réduite.*

#### **4. Demande de subvention – sécurité de bals 2016**

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Il convient de solliciter du Conseil Départemental une subvention pour couvrir une partie de la dépense pour la surveillance des bals durant les festivités 2016.

Le Département participe à hauteur de 70 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 3 000 €. La dépense s'élève à 5 937.25 € TTC.

Le rapporteur demande au Conseil Municipal de bien vouloir solliciter l'aide financière du Conseil Départemental dans le cadre de ce dispositif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental pour la surveillance des bals durant les festivités 2016.
- AUTORISE le Maire à procéder à toutes les démarches relatives à cette demande

#### **5. Demande de subventions – aide au bûcheronnage des parcelles 52 et 41**

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Le rapporteur propose aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès du Département pour les coupes programmées sur les parcelles 41 et 52 (zone indivise).

Cette aide est susceptible d'être obtenue dans le cadre des aides à l'exploitation des bois façonnés et représente 20% du coût du bûcheronnage. Ainsi, pour chaque parcelle, l'aide sollicitée s'élève à environ :

- 575 € pour la parcelle 41 (240 m » environ)
- 5 000 € pour la parcelle 52 (2 200 m<sup>3</sup> environ)

Le conseil municipal est appelé à autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès du Département au titre des aides à l'exploitation des bois façonnés (bûcheronnage).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- AUTORISE le Maire à solliciter des subventions auprès du Département au titre des aides à l'exploitation des bois façonnés (bûcheronnage) pour les parcelles 41 et 52
- AUTORISE le maire à réaliser l'ensemble des formalités relatives à ces demandes.

*Daniel ALBERTI précise qu'il semblerait que ce soit la dernière année pour ce genre de subvention.*

*Alain LANTERI-MINET demande si ¼ des subventions obtenues est redistribué à Triora.*

*Daniel ALBERTI répond que le montant redistribué à la commune de Triora est basé sur la différence entre les recettes et les dépenses et s'élève bien à ¼ de la somme restante.*

*Alain LANTERI-MINET demande si des aides sont accordées en Italie.*

*Daniel ALBERTI indique qu'il n'y a aucune aide en Italie d'autant que la zone a un statut particulier. Il informe également le Conseil municipal sur les difficultés des ventes de bois dans la vallée de la Roya en raison des problèmes rencontrés pour le sortir des forêts.*

*Jean-Jacques DELLEPIANE demande si les bois sont vendus d'avance dans le cadre des ventes en bois façonnés.*

*Daniel ALBERTI indique que c'est l'ONF qui s'occupe de tout dans le cadre des ventes en bois façonnés et rappelle que si tout n'est pas prévu selon ces conditions, aucune vente ne se fait. Il conclut en précisant que le marché du bois s'est effondré dans notre région.*

## **6. Demande de subvention – déneigement hiver 2015/2016 Cantonale de voirie 2016**

Rapporteur : Daniel ALBERTI

La commune a engagé des dépenses pour assurer le déneigement des voies communales durant l'hiver 2015/2016.

Le montant de la dépense s'élève à 2 288,00€ TTC.

Le Département est susceptible d'aider la commune dans la prise en charge de ces frais de déneigement à hauteur de 70 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- SOLLICITE l'aide financière du Département pour la prise en charge des frais de déneigement ;
- AUTORISE le Maire à procéder à toutes les formalités relatives à cette demande.

## **7. ORFEO – convention d'assistance technique**

Rapporteur : Daniel ALBERTI

La convention passée pour l'entretien du système de traitement de l'eau est arrivée à terme. Il est nécessaire de contractualiser une nouvelle convention pour que ces prestations soient à nouveau réalisées.

Pour rappel, le service public de l'eau est assumé en régie par les employés municipaux. Néanmoins, certaines prestations ne peuvent être réalisées directement par les agents compte tenu de leur technicité.

Le projet de convention, contracté avec la société ORFEO – VEOLIA – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, prévoit les prestations suivantes :

- Part forfaitaire
  - Nettoyage annuel des deux réservoirs communaux (trois compartiments)
  - Surveillance et maintenance des trois réacteurs ultra-violets de La Brigue, Morignole et Cianese, et plus précisément réalisation de deux visites annuelles dont une comprendra le remplacement des lampes UV de chaque appareil.
- Part variable
  - Le prestataire délèguera des moyens pour procéder ponctuellement à des dépannages sur les réacteurs ultra-violets avec la mise en œuvre d'un bordereau de prix.

La société ORFEO propose la tarification suivante pour la part forfaitaire : 4 947 € HT. Un bordereau joint à la convention prévoit les prix applicables pour intervention de dépannage sur les réacteurs UV. La convention est prévue pour une année non renouvelable. Une nouvelle convention devra être conclue l'année prochaine.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'adoption de cette convention et à autoriser le Maire à signer cette convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APROUVE la convention annexée à la présente délibération conclue avec la société ORFEO (VEOLIA – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX)
- AUTORISE le Maire à signer la convention et l'ensemble des documents annexes.

*Daniel ALBERTI précise que cette convention est non renouvelable.*

*Alain LANTERI-MINET demande si un contrôle est fait après chaque passage de l'entreprise.*

*Daniel ALBERTI répond oui puisqu'un agent accompagne toujours l'entreprise, d'autant plus qu'il s'agit d'un domaine de santé publique.*

#### **8. CARF – rapport annuel service public d'élimination des déchets**

Rapporteur : Daniel ALBERTI

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) a transmis à ses communes membres son rapport d'activités établi pour l'année 2015. Ce document retrace pour l'année concernée le bilan des actions engagées relatives aux compétences obligatoires et optionnelles, ainsi que la situation financière de l'exercice budgétaire.

Conformément à la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, la CARF a adressé aux maires ce document afin qu'une information en soit faite en conseil municipal et qu'il soit mis à disposition du public.

Le Maire indique que ce document est disponible en mairie pour toutes personnes désireuses de le consulter.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACTE que cette information a été faite.

*Daniel ALBERTI rajoute que le taux d'enlèvement des ordures ménagères a diminué en raison de l'application d'un taux unique sur l'ensemble du territoire de la CARF.*

#### **9. Finances – admissions en non-valeur**

Rapporteur : Dominique JOSSEAUX

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'admission en non-valeur du dossier suivant et affectant le budget annexe eau et assainissement :

- Demande d'admission en non-valeur concernant Monsieur BERSELLI Patrick, pour sa maison située 2 rue Gastaud à La Brigue, des factures suivantes :
  - 2014 : 160.70 €
  - 2015 : 162.20 €

Cette maison n'est plus raccordée au réseau d'eau potable de la ville depuis les travaux réalisés dans la rue Gastaud. Cette situation a été constatée par les services municipaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention

- DECIDE d'admettre en non-valeur le dossier suivant et affectant le budget annexe eau et assainissement :  
Admission en non-valeur concernant Monsieur BERSELLI Patrick, pour sa maison située 2 rue Gastaud à La Brigue, des factures suivantes :
  - 2014 : 160.70 €
  - 2015 : 162.20 €

#### **10. Patrimoine – Acquisition d'une estrade**

Rapporteur : Dominique JOSSEAUX

Le rapporteur expose au conseil municipal l'opportunité d'acquérir une estrade auprès de particuliers. Cette estrade sera à Morignole (garage communal). Cette acquisition permettrait d'éviter aux services techniques des actes de manutention (montage, démontage, transport entre le village et le hameau) entraînant un gain de temps précieux pour les autres activités.

Ces particuliers sont Margaux et Théaux ANDRETTA et proposent un prix de vente de 1 500 €. Cette estrade de 11m<sup>2</sup> est quasiment neuve, a très peu servi et répond aux normes de sécurité imposées. Par ailleurs, les conditions de montage et démontage sont identiques à celles de l'estrade que la commune possède déjà.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE l'acquisition d'une estrade
- AUTORISE le maire à réaliser les formalités relatives à cette acquisition

*Jean-Jacques DELLEPIANE demande si cette estrade servira pour les bals.*

*Daniel ALBERTI répond oui.*

*Dominique JOSSEAUX précise que cette acquisition permettra d'éviter le transport de l'estrade disposée à La Brigue sous le chapiteau place de Nice durant l'été.*

*Alain LANTERI-MINET demande si le prix est une proposition émanant de la part des vendeurs.*

*Daniel ALBERTI répond oui suite à une petite négociation.*

*Dominique JOSSEAUX complète en indiquant que le respect des normes de sécurité était un préalable à toute discussion.*

#### **11. décision modificative n°1 – budget principal**

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 relative au budget général de la commune annexée à la délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 1 contre et 1 abstention,

- ADOPTE la décision modificative n°1 relative au budget général de la commune.

*Bernard GASTAUD indique qu'une décision modificative budgétaire est un moment important et qu'il en profitera pour poser deux questions. La première concerne le projet d'aménagement pluriannuel des sentiers et la seconde la protection des habitations du quartier Terris.*

*Concernant cette seconde question, Daniel ALBERTI répond que ce point sera abordé en informations diverses.*

*Concernant les sentiers, Pierre-Auguste MORANDO indique que la commune et FORCE 06 ont déterminé un planning d'intervention.*

*Santino PASTORELLI rajoute que de nombreux sentiers ont été entretenus durant 2016 et que le planning est désormais fixé pour 2017.*

*Jean-Jacques DELLEPAINE relève néanmoins des sentiers pour lesquels tout ne va pas bien. Il prend en exemple le sentier situé vers la Cravirola.*

*Santino PASTORELLI répond que ce sentier est programmé.*

*Bernard GASTAUD revient sur la brochure qui avait été éditée et rédigée par Michel GOTTERO et Jean-Jacques DELLEPIANE durant le précédent mandat. Il indique que l'entretien des sentiers est un atout touristique et qu'il s'agit également d'une question de sécurité.*

*Daniel ALBERTI répond que le point soulevé par Monsieur GASTAUD relève de la promotion du tourisme qui est transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la CARF.*

#### **12. décision modificative n°1 – budget annexe eau et assainissement**

Rapporteur : Daniel ALBERTI

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 relative au budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement.



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 contre,

- ADOPTE la décision modificative n°1 relative au budget général de la commune annexée à la délibération.

*Bernard GASTAUD soulève trois problèmes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement : les stations d'épuration, l'état du réseau et le périmètre de protection des sources.*

*Daniel ALBERTI répond sur la question des stations d'épuration. Concernant celle de Morignole, il indique que l'acquisition du terrain est quasiment finalisée et rappelle la procédure. Concernant la station de La Brigue, il revient sur les difficultés rencontrées avec la SNCF pour fixer un prix raisonnable pour emprunter le tunnel ferroviaire et se raccorder à la station d'épuration de Tende. France Domaine tente une médiation pour parvenir à un accord. En ce qui concerne l'état du réseau, il rappelle que la compétence deviendra communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il précise que le plus gros problème du réseau concerne la rue Ferrier. Enfin, concernant le périmètre de protection des sources, il indique qu'un bureau d'études spécialisé devra intervenir et que les consultations sont en cours.*

*Alain LANTERI-MINET demande si la CARF prend la compétence eau et assainissement, cela signifie que la commune ne sera plus maître de son réseau.*

*Daniel ALBERTI répond qu'il s'agit de la loi. Il précise que ce transfert de compétence sera étudié durant l'année 2017.*

*Jean-Jacques DELLEPIANE indique que la fin des travaux de réhabilitation de l'ancien hospice Pachiaudi aura des répercussions sur le réseau.*

*Bernard GASTAUD fait remarquer que Jean-Jacques DELLEPIANE repose également toujours les mêmes questions car aucune réponse aux problèmes n'est apportée.*

*Pierre-Auguste MORANDO fait remarquer à son tour que lorsque Monsieur GASTAUD était Maire, il n'a rien fait pour améliorer le réseau et qu'il est aujourd'hui facile de critiquer alors qu'il aurait pu agir.*

#### **Information diverses**

- Montant trésorerie au 28/09/2016 : 415 760.95 € (dont 243 195.63 € de dépenses en instance soit un total restant de 172 565.42 €)
- Quartier Terris : le Maire indique qu'une réunion a eu lieu en présence des habitants concernés, de la DDTM, de Mme la Sous-Préfète Nice- Montagne et du géologue désigné par la commune. il ressort à ce jour que les solutions envisageables sont les suivantes : la réalisation de parades passives et actives ou le rachat des maisons par la commune. Il indique que ces deux solutions sont étudiées dans le cadre du fonds Barnier.  
Bernard GASTAUD indique que bien que tous les blocs ne puissent être traités, les plus petits peuvent l'être.  
Jean-Jacques DELLEPIANE répond qu'il s'agit d'un dossier sans fin car même avec des nouveaux filets, aucune garantie ne pourra être donnée.  
Alain LANTERI-MINET rajoute que les anciens n'avaient pas bâti à cet endroit en raison du risque. Il rajoute que les autorisations de construire ont été données dans le cadre de dérogation et que maintenant le coût est très important pour sécuriser.  
Daniel ALBERTI précise que dans le cadre de la procédure du fonds Barnier, il faudra une décision identique de toutes les personnes concernées. On ne pourra pas poser des filets de protection pour certains et racheter les maisons des autres.  
Jean-Jacques DELLEPIANE reconnaît que la situation des habitants n'est pas évidente.  
Daniel ALBERTI indique que certains ont peur, d'autant plus que notre région connaît un risque sismique relativement élevé.
- PLU – réunion publique mercredi 19 octobre 2016, 18h (salle des fêtes)
- Inauguration de la stèle en mémoire de Maître BALARELLO samedi 15 octobre 2016, 15h

- Travaux de confortement du mur Adapeï – les travaux sont maintenant terminés pour la plus grosse partie. Il faudra terminer par des travaux acrobatiques pour certains endroits du mur.
- Quelques dates à retenir :
  - fêtes de la Brebis : dimanche 16 octobre 2016
  - « Happy Halloween » : lundi 31 octobre 2016
  - Commémoration du 11 novembre 2016

### Questions des membres du conseil municipal

Alain LANTERI-MINET interroge sur les seuils dans les rivières. Il indique qu'il faut profiter des travaux dans la rivière pour les réaliser.

Daniel ALBERTI répond qu'aucun seuil en béton ne sera autorisé. Ne seront autorisés que les billots de bois. Il complète en évoquant un courrier transmis au Département des Alpes-Maritimes et relatif à l'affouillement des ouvrages (pont) le long de la RD6043 dans la traversée du village.

Agnès FRANCA revient sur les vols survenus dans les locaux de la mairie et demande si une plainte a été déposée.

Daniel ALBERTI répond oui.

Bernard GASTAUD demande si la gendarmerie est intervenue.

Daniel ALBERTI répond que le travail des gendarmes est prioritairement axé sur la gestion des migrants.

Jean-Jacques DELLEPIANE indique que l'ancien stade est devenu un camping sauvage.

Daniel ALBERTI répond que l'entreprise a bientôt terminé ses travaux et qu'elle quittera les lieux prochainement.

Jean-Jacques DELLEPIANE demande où en est l'avancement du parking situé vers le jeu de boules à l'entrée du village.

Daniel ALBERTI répond qu'il manque toujours un terrain à acquérir.

### Questions du public

La séance est levée à 12h15

### SIGNATURES

Les 600.000 € mentionnés page 5 concernaient  
 l'estimation faite par Monsieur GADICIA, concernant toute la réhabilitation de la partie extérieure de  
 la chapelle de Notre-Dame Fontaines,  
 le chiffre et l'estimation n'ont pas été approuvés par la précédente municipalité

3.12.16